Image not found or type unknown

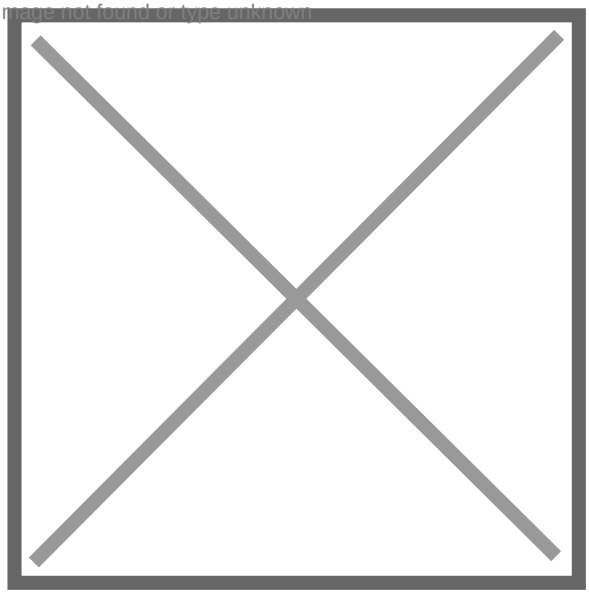

Francais vivant en Fr, travaillant pour une société Britannique?

Par **chrisp87**, le **09/02/2013** à **21:46**

Bonjour,

Je suis actuellement en contact avec une entreprise Britannique pour peut être travailler pour elle à distance si les formalités administratives et juridiques sont surmontables de par la situation.
Pour information, on partirait tout d'abord sur un contrat de 6 mois pour voir si ça marche bien en travail à distance. C'est un point sur lequel je suis d'accord donc ceci ne me freine pas mais je m'interroge beaucoup sur la faisabilité des formalités administratives.

Je devrai les rencontrer bientôt pour discuter de ce qui serait possible de faire en terme de conditions, contrat, rémunération, etc. et donc je cherche des éléments de réponse pour être en mesure de comprendre les différentes possibilités qui se présentent à nous.
Je me pose beaucoup de question sur comment ça peut fonctionner d'un point de vue contrat, salaire, charges, impôt, etc... et je cherche désespéremment des réponses sur Internet en vain. Je ne sais pas qui contacter pour avoir les réponses à mes questions.

Je serai donc dans le cas suivant: citoyen Français vivant en France et travaillant pour une entreprise Britannique.

Dès lors, je ne sais pas ce qui est faisable / plus simple / plus avantageux parmi ces options et leurs conséquences respectives:

=> contrat de travail Britannique. Salaire en GBP, EUR ? Comment sont payées les charges sociales? A qui? Dois-je cotiser en France ? Pour la sécurité sociale? Pour la retraite? J'ai l'impression que si c'est un contrat Britannique, c'est 100% droit UK qui s'applique donc je ne

vois pas comment tout ça peut s'appliquer? Dois-je ouvrir un compte bancaire UK? Est-ce recommandé? Ou est-ce que je devrai payer l'impôt sur le revenu ensuite ? Bref, beaucoup d'inconnues pour ce cas...

=> contrat de travail Français. Je ne pense pas que ce soit possible vu que la société n'est pas du tout basée en France ? Je ne les imagine pas écrire un contrat en Français en tout cas. Si c'est un contrat français, je suppose que c'est ce qui se rapproche le plus d'un contrat avec une société française et donc il n'y aurait pas de grandes différences et pas d'inconvénients supplémentaires pour moi?

=> prendre le statut d'indépendant/freelance, auto entrepreneur, EI, EURL, portage salarial, ou je ne sais quoi (il y a tellement de statut que c'est flou dans ma tête) => dans ce cas, je suppose que je facturerai alors la société au lieu d'avoir une paie. Mais après avoir fait quelques recherches, j'ai l'impression que je devrai négocier une rémunération plus importante avec l'entreprise si je veux avoir plus ou moins le même salaire net car toutes les charges seront pour ma poche.

Qu'en pensez-vous?
Merci pour vos conseils.

Cdt
Chris.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés